

## Comment bénéficier de l'accompagnement Garantie Jeunes ?

### ► Remplir 3 conditions :

#### • Etre éligible au dispositif :

- Avoir entre 16 et 25 ans (avec autorisation parentale pour les 16-17 ans)
- Ne pas être en emploi, en formation ou étudiant le jour de l'entrée
- Sous conditions de ressources

#### • En parler avec votre conseiller Mission Locale et fournir les justificatifs :

- Carte d'identité, passeport ou titre de séjour valide
- Justificatifs de ressources :
  - Attestations des ressources des 3 derniers mois
  - Avis d'imposition (ou autre)
- RIB

#### • Etre prêt à s'engager pendant 12 mois !

- Réunion d'information collective et entretien de recrutement le :

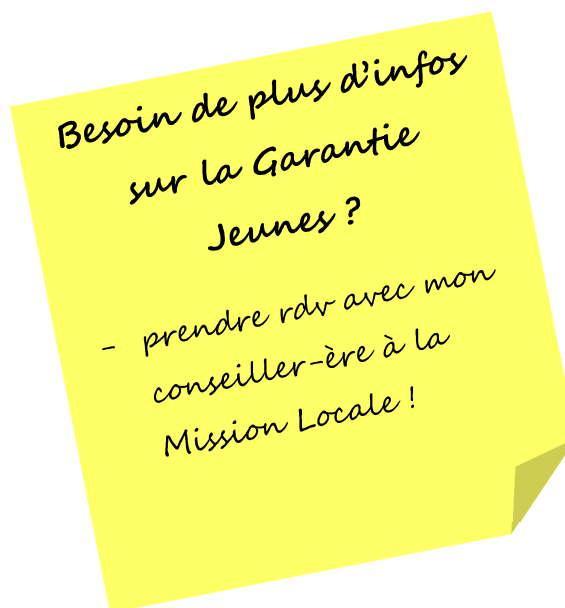
\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_h

au 189 avenue Foch à Libourne

à côté du Leclerc et de Mc Donald

Garantie Jeunes ☎ 05.57.51.34.44

[garantiejeunes@mission-libourne.asso.fr](mailto:garantiejeunes@mission-libourne.asso.fr)



Les Berges de l'Isle  
189, avenue Foch - 33500 Libourne  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30  
et de 14h à 17h  
(fermé le jeudi matin)

Appelez-nous au **05 57 51 71 27**

ou <http://www.missionlocale-libournais.org>



■ J'ai entre **16 et 25 ans** (avec autorisation parentale pour les 16-17 ans)

■ Je suis **volontaire et motivé** pour mon avenir professionnel

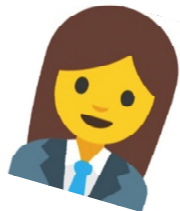
■ Je ne suis **ni scolarisé, ni en formation, ni en emploi**

■ Je suis **prêt à m'engager durant 12 mois**



## La Garantie Jeunes, c'est quoi ?

- ▶ **Un dispositif pour les jeunes qui souhaitent s'insérer sur le marché du travail ou entrer en formation qualifiante et qui souhaitent accéder à leur autonomie**
- ▶ Un **Contrat d'engagements réciproques** entre vous et la Mission Locale d'une durée de **12 mois** (même si vous trouvez un emploi durable)
- ▶ Un **accompagnement renforcé à dimension collective et individualisé** = des ateliers en groupe, des entretiens individuels, des propositions adaptées à votre situation
- ▶ Une **allocation mensuelle de 492€** cumulable avec vos revenus d'activités et dégressive en fonctions de vos ressources



## Vos engagements

- ☞ **Multiplier les mises en situation professionnelles** = 2 semaines de stage par mois au minimum pendant 12 mois
- ☞ **Participer activement à toutes les actions proposées**
- ☞ **Etre en action TOUS LES JOURS !**
- ☞ **Justifier de ses démarches effectives et déclarer tous les mois ses ressources**

Objectif :

**Emploi et Autonomie !**

### Les engagements de la Mission Locale

- une **ÉQUIPE MOBILISÉE**,
  - des **CONSEILLERS DISPONIBLES et À VOS CÔTÉS**
  - une **OFFRE de SERVICE GLOBALE** (emploi, santé, logement, citoyenneté...)
- Pour vous aider à **AVANCER** dans **VOS PROJETS !**

## La Garantie Jeunes, comment ça se passe ?

Le 1<sup>er</sup> mois :

→ **3 semaines en collectif** pour reprendre le rythme et s'approprier le cadre GJ

→ **1 semaine de stage**

→ puis **1 semaine de collectif**

Les 11 mois suivants :

→ Vous **multipliez les mises en situation professionnelles** (des stages pour accéder à un emploi)

→ Entre deux périodes de stage ou d'emploi :

- Vous **revenez à la Mission Locale au moins une fois par semaine** pour des ateliers collectifs ou des entretiens individuels

- Vous **cherchez activement et tous les jours des opportunités professionnelles (stages ou emploi)** et vous avancez dans vos démarches d'accès à l'autonomie

→ Quand vous trouvez un emploi stable, la Mission Locale reste à vos côtés pour vous aider dans l'emploi et vous accompagner sur d'autres démarches en lien avec l'autonomie.

